



Numéro de l'acte	2021-35-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

QUESTION N° 2021-35

POLE RESSOURCES : FINANCES – MARCHES PUBLICS

REQUALIFICATION CENTRE VILLE D'ARQUES - autorisation de programme et crédits de paiement Budget Annexe – Ajustement

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Par délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Par délibération n° 2018-18 en date du 29 mars 2018, la commune a décidé d'ouvrir un budget annexe « Centre-ville » suivant l'instruction M14 et soumis à la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), afin de tenir une comptabilité de stocks spécifique pour individualiser les opérations de requalification du Centre-ville.

Pour mémoire, par délibération n° 2018-49, la commune a décidé d'ouvrir une autorisation de programme dont les éléments étaient les suivants :

Montant global de l'AP : 8 643 774 € HT

- BP 2018 : 2 230 910 €
- CP 2019 : 2 957 854 €
- CP 2020 et suivants : 3 454 981 €

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- Cessions des terrains : 2 948 767 €
- Participation communale : 5 694 977 €

Considérant la volonté de distinguer les opérations :

- Les aménagements et parcelles destinées à la revente des opérateurs relèvent du budget annexe,
- Les aménagements et parcelles qui demeurent dans le patrimoine de la ville d'Arques, relèvent du budget principal.

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2020, 2021 et suivants, au vue du bilan financier prévisionnel d'aménagement, il est proposé de mettre en œuvre une AP pour la réalisation des opérations de requalification du Centre-ville, du budget annexe.

Le montant prévisionnel des opérations s'établit à 2 283 285 € HT.

Une fiche annexée fait apparaître l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

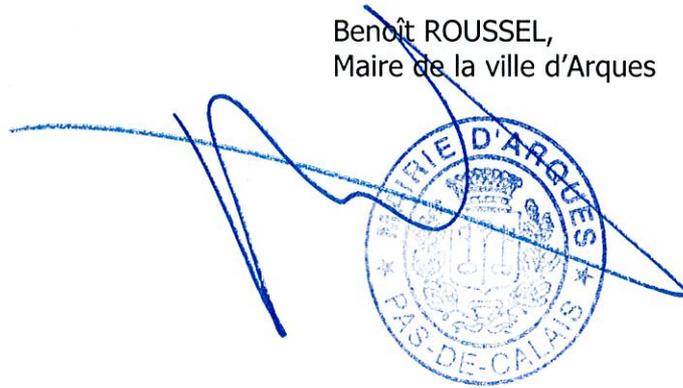
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- D'inscrire les crédits correspondants au BP 2021 et suivants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à l'exécution de ces programmes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES
Le 14 avril 2021

Benoît ROUSSEL,
Maire de la ville d'Arques



CENTRE VILLE Budget annexe

n° de L'AP	8				
COUT TOTAL DE L'OPERATION HT			2 283 285,00 €		
	Payé en 2019	Payé en 2020	Tota de l'AP	2021	2022
	Budget annexe	Budget annexe	Budget annexe	Budget annexe	Budget annexe
Phase 1a					
Etudes	130 700,51 €	- €	46 874,00 €	- €	
Foncier + frais annexes		60 000,00 €	1 184 856,00 €	502 514,00 €	
Travaux	258 672,76 €	16 978,87 €	254 737,00 €		
Frais de gestion		1 000,00 €	61 000,00 €	10 000,00 €	
Total	389 373,27 €	77 978,87 €	1 547 467,00 €	512 514,00 €	- €
Recettes - vente foncier	- €	60 000,00 €	- €	281 014,00 €	
Solde opérationnel	389 373,27 €	17 978,87 €	534 111,00 €	231 500,00 €	- €
Montant TTC sur budget principal					
Phase 1b					
Etudes			- €		
Foncier			- €		
Travaux		- €	105 822,00 €	- €	
Frais de gestion		- €	- €	- €	
Total		- €	105 822,00 €	- €	- €
Recettes - DETR + DSIL		- €	- €	- €	- €
Solde opérationnel		- €	- €	- €	- €
Montant TTC sur budget principal					
Phase Centrale					
Etudes			- €		
Foncier		- €	- €		
Travaux		- €	148 996,00 €		
Frais de gestion		- €	51 000,00 €		
Total		- €	199 996,00 €	- €	
Recettes - vente foncier		- €	- €		
Solde opérationnel		- €	1 429 125,00 €	- €	- €
Montant TTC sur budget principal					
Phase Est					
Etudes			- €		
Foncier			420 000,00 €	420 000,00 €	
Travaux			- €	- €	
Frais de gestion			10 000,00 €	10 000,00 €	
Total		- €	430 000,00 €	430 000,00 €	- €
Recettes - vente foncier		- €	- €	681 250,00 €	
Solde opérationnel		- €	251 250,00 €	251 250,00 €	- €
Montant TTC sur budget principal					
Total					
Etudes	130 700,51 €	- €	46 874,00 €	- €	- €
Foncier		60 000,00 €	1 604 856,00 €	922 514,00 €	- €
Travaux	258 672,76 €	16 978,87 €	509 555,00 €	- €	- €
Frais de gestion		1 000,00 €	122 000,00 €	20 000,00 €	- €
Total	389 373,27 €	77 978,87 €	2 283 285,00 €	942 514,00 €	- €
Recettes Diverses		60 000,00 €	2 758 731,00 €	962 264,00 €	- €
FCTVA					
TVA à payer					
Solde opérationnel HT		17 978,87 €	475 446,00 €	19 750,00 €	- €
Besoin de financement sur budget principal en TTC	- €	1 064 125,00 €	201 020,00 €	898 534,00 €	64 000,00 €



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Affiché le 16 avril 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Treize Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept avril 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN -Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 23 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Manuella CAPELLE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Chloé KOCLEGA

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Madame Cécile CARON est nommée secrétaire de séance.